

Communiqué du 18 mai 2023.

Concours Printemps 2023

Chères citoyennes et chers citoyens, nous sommes présentement dans la période de l'année où nous voulons planter des fleurs annuelles et accrocher des paniers floraux.

Cette année la municipalité a décidé de lancer un concours pour créer un engouement de participer à la vie municipale. Mettre le rouge à l'honneur pour créer un effet spectaculaire dans notre milieu.

Le concours est le suivant :

- Vous devez planter, accrocher, suspendre ou présenter à l'intérieur des limites de votre terrain, **deux éléments de couleurs rouges** à l'avant de votre résidence. Un panier, une jardinière ou un pot, des fleurs de couleurs rouges pour pouvoir être admissible au concours.

Les délais sont les suivants :

- La date limite du concours sera à 20h, le 8 juin 2023
- Les 3 gagnants se feront au hasard parmi tous les participants
- Le dévoilement des gagnants sera le 14 juin 2023 sur le Facebook et par communiqué municipal.

Les prix sont les suivants :

- o Les 3 gagnants auront un certificat cadeau de 50\$ chez :
 - Home Hardware, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix
 - Rona Quincaillerie, Lacolle
 - Harnois, Lacolle

Pour participer c'est très facile, vous devez avoir un aménagement qui comporte **deux éléments rouges** et nous envoyer une photo par courriel à : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Fruigumes est de retour. Les citoyens de Saint Valentin seront invités à se rendre au point d'accueil de Saint Blaise-sur-Richelieu, chaque mardi de 15h à 18h. La date définitive du début du projet vous sera communiqué très prochainement.

Nouveauté cette année !

Nous disposerons de différents types de paniers chaque semaine, de différentes tailles, afin de répondre à tous les besoins, simple, double ou pour grande famille.



Payez et emportez !
Nous avons un service similaire tout l'hiver au Centre d'entraide régional



Centre d'entraide régional d'Henryville

Municipalités participantes



Fruigumes

Kiosque ambulant
offrant fruits et légumes locaux de grande qualité !



Centre d'entraide régional d'Henryville
791, rue St-Jean Baptiste
Henryville, Qc J0J 1E0
450-299-1117
Fruigumes.cerh@gmail.com

À mettre à votre agenda, changement de journée pour le vernissage,

Ce sera le **vendredi le 16 juin (formule 5 à 7)**

Vernissage de Mme Francine Bertrand & Vernissage de Mme Diane Migneron

PROCHAIN VERNISSAGE AU CARREFOUR CULTUREL À ÉDIFICE MUNICIPAL : «**Vendredi le 16 juin Formule 5 à 7**»
Venez rencontrer nos deux artistes peintres qui présenteront leurs toiles du 14 juin au 25 août inclusivement.
Les heures d'ouvertures pour voir l'exposition : du lundi au jeudi 9h à 17h30 (fermé de 12h à 13h), vendredi de 9h à 12h et le samedi matin de 9h à 10h30.
OÙ : Édifice municipal St-Valentin, au 790, chemin de la 4^e ligne, St-Valentin



La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie



Direction de santé publique de la Montérégie

En Montérégie, près de 135 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2022. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Les tiques transmettent d'autres maladies graves, tel que l'anaplasmose. Cette maladie qui n'était présente qu'aux États-Unis, commence à être rapportée en Montérégie. Les changements climatiques ont un rôle à jouer dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. En effet, les étés plus chauds et plus longs, des hivers moins froids peuvent favoriser l'activité des tiques sur une plus longue période. Les citoyens doivent donc être vigilants d'avril à novembre, même si le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un pharmacien ou d'un médecin pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2023

